

## Poursuite du projet de rapprochement entre Pixium Vision et Second Sight Medical Products Inc.

**Paris, France, le 9 mars 2021** – Pixium Vision (Euronext Growth Paris - FR0011950641) indique poursuivre son opération de rapprochement avec la société Second Sight Medical Products, Inc. (« **Second Sight** ») (Nasdaq : EYES) dans les conditions annoncées au marché le 6 janvier 2021.

La société travaille conjointement avec Second Sight à la levée des conditions suspensives à leur rapprochement et dont la finalisation devrait intervenir au cours du deuxième trimestre 2021.

Par ailleurs, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a désigné, par ordonnance en date du 18 janvier 2021, Messieurs Olivier Péronnet et Gilles de Courcel en qualité de commissaires à la scission et dont les conclusions seront mises à la disposition des actionnaires de la société.

Pour rappel, la réalisation de l'opération est notamment soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Réalisation de la levée de fonds de 25 millions de dollars
- Approbation par les actionnaires de Pixium Vision et de Second Sight
- Obtention des autorisations au titre du contrôle des investissements étrangers en France

L'ensemble de la documentation relative à l'opération est disponible sur le site Internet de la société ([www.pixium-vision.com](http://www.pixium-vision.com)). La communication financière de Second Sight est également disponible sur son site Internet (<http://investors.secondsight.com/press-releases>).

\* \* \*

Pixium Vision annonce par ailleurs avoir procédé à l'émission d'une nouvelle tranche d'Obligations d'un montant nominal de 1,0 million d'euros correspondant à 100 Obligations, à la demande d'European Select Growth Opportunities Fund (« **ESGO** »), investisseur basé aux Etats-Unis et spécialisé dans la santé, d'exercer 100 Bons d'Emission sur les 500 Bons d'Emission restants.

Cette annonce intervient conformément aux dispositions de l'accord avec ESGO relatif à un financement pour un montant nominal maximal de 10.000.000 euros sur une période de 30 mois annoncé le 6 novembre 2019<sup>1</sup>. Dans le cadre de ce contrat, la Société a émis, le 18 février 2020<sup>2</sup>, 875 Bons d'Emission d'Obligations permettant l'émission d'un nombre maximum de 875 Obligations représentant un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de 8.750.000 euros en cas d'exercice de la totalité des Bons d'Emission. Quatre tranches de 1.250.000 euros de valeur nominale avaient été émises respectivement en novembre 2019, février 2020, mai 2020 et janvier 2021. Après tirage de la nouvelle tranche de 1,0 million d'euros, le nombre de Bons d'Emission en circulation est de 400 permettant l'émission d'un nombre maximum de 400 Obligations représentant un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de 4.000.000 euros en cas d'exercice de la totalité des Bons d'Emission<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Communiqué de presse de la Société en date du 6 novembre 2019

<sup>2</sup> Communiqué de presse de la Société en date du 19 février 2020

<sup>3</sup> Conformément aux termes des accords conclus, ESGO disposait de la faculté de souscrire, à sa seule discrétion et sous réserve du respect de certaines conditions, plusieurs tranches d'Obligations représentant désormais, après le tirage de cette tranche, un montant maximal restant de 3 millions d'euros (Cf communiqués de presse des 6 novembre 2019 et 12 juin 2020)

## **Non-sollicitation**

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une sollicitation de consentement ou d'autorisation de procuration concernant les titres ou la transaction proposée. Le présent communiqué de presse ne constitue pas non plus une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de titres, et il n'y aura pas de vente de titres dans les États ou juridictions au sein desquels une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant tout enregistrement ou toute qualification, en application des réglementations boursières de ces juridictions.

## **Informations complémentaires et où les trouver**

Cette communication peut être considérée comme un document de sollicitation concernant la transaction proposée entre Second Sight et Pixium Vision. Second Sight a l'intention de déposer auprès de la SEC une circulaire de sollicitation de procurations préliminaire et une circulaire définitive, en rapport avec le rapprochement d'entreprises proposé et d'autres sujets. La circulaire définitive sera adressée par courrier aux actionnaires à la date de clôture des registres fixée pour le vote sur le rapprochement d'entreprises proposée. IL EST CONSEILLE AUX ACTIONNAIRES DE SECOND SIGHT ET AUX AUTRES PERSONNES INTERESSEES DE LIRE LA CIRCULAIRE PRELIMINAIRE DES QU'ELLE SERA DISPONIBLE AINSI QUE LES MODIFICATIONS EVENTUELLES QUI LUI SERAIENT APORTEES. IL EST EGALEMENT CONSEILLE AUX ACTIONNAIRES DE SECOND SIGHT DE CONSULTER, LORSQU'ELLE SERA DISPONIBLE, LA CIRCULAIRE DEFINITIVE RELATIVE A LA SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR SECOND SIGHT POUR SON ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES QUI SE TIENDRA POUR APPROUVER, ENTRE AUTRES, LE PROJET DE RAPPROCHEMENT D'ENTREPRISES, CAR CES DOCUMENTS CONTIENDRONT DES INFORMATIONS IMPORTANTES SUR SECOND SIGHT, PIXIUM VISION ET LE PROJET DE RAPPROCHEMENT D'ENTREPRISES. Les actionnaires de Second Sight peuvent également obtenir gratuitement une copie de la circulaire de sollicitation de procurations préliminaire ou définitive, dès qu'elles seront disponibles, ainsi que d'autres documents déposés auprès de la SEC par Second Sight, sur le site Internet de la SEC ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)).

## **Participants dans la sollicitation**

Second Sight, Pixium Vision, leurs administrateurs, cadres et employés respectifs et autres personnes, peuvent être considérés comme des participants à la sollicitation de procurations auprès des détenteurs d'actions ordinaires de Second Sight en ce qui concerne l'opération proposée décrite dans le présent document. Les informations sur les administrateurs et les cadres dirigeants de Pixium et de Second Sight et les informations concernant les intérêts des actionnaires concernés par la sollicitation de procurations seront incluses dans la circulaire de sollicitation relative à la transaction proposée lorsqu'elle sera disponible. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès des sources indiquées ci-dessous.

## **Avertissement**

Le présent communiqué de presse contient, implicitement ou expressément, certaines déclarations prospectives concernant Pixium Vision et ses activités. Ces déclarations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient entraîner une différence matérielle entre les résultats, les conditions financières, les performances ou les réalisations réels de Pixium Vision et les résultats, les conditions financières, les performances ou les réalisations exprimés ou implicites dans ces déclarations prospectives.

Pixium Vision publie ce communiqué de presse à la présente date et ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives qui y sont contenues, que ce soit en réponse à de nouvelles informations, des événements futurs ou autres. Pour une description des risques et incertitudes qui pourraient faire différer les résultats réels, les conditions financières, les performances ou les réalisations de Pixium Vision de ceux contenus dans les déclarations prospectives, veuillez-vous référer à la section 3 "Facteurs de risque" du document de référence de la société, qui a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.20-0350 le 24 avril 2020, et qui peut être consulté sur les sites Internet de l'Autorité des Marchés Financiers - "AMF" ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Pixium Vision ([www.pixium-vision.com](http://www.pixium-vision.com)).